

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de **Châteauneuf-du-Pape**

### 5.b. ZONAGE

Zoom sur le centre

au 1 / 2 000 ème

révision du POS en PLU prescrite le 10 décembre 2014  
PLU arrêté le 27 mars 2017  
PLU approuvé le



**Légende :**

- UA** Nom de zone
- 2B** Emplacements réservés  
Numéro d'ER
- Eléments bâtis ou partie d'éléments bâtis à protéger  
(au titre du L.151-19 du code de l'urbanisme)
- P1** Espaces verts à protéger  
(au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Espaces Boisés Classés
- Marges de recul
- Canaux
- Emprise constructible maximale
- Terrains soumis au risque de ruissellement des eaux de pluie
- Emprise du PPRi Rhône

